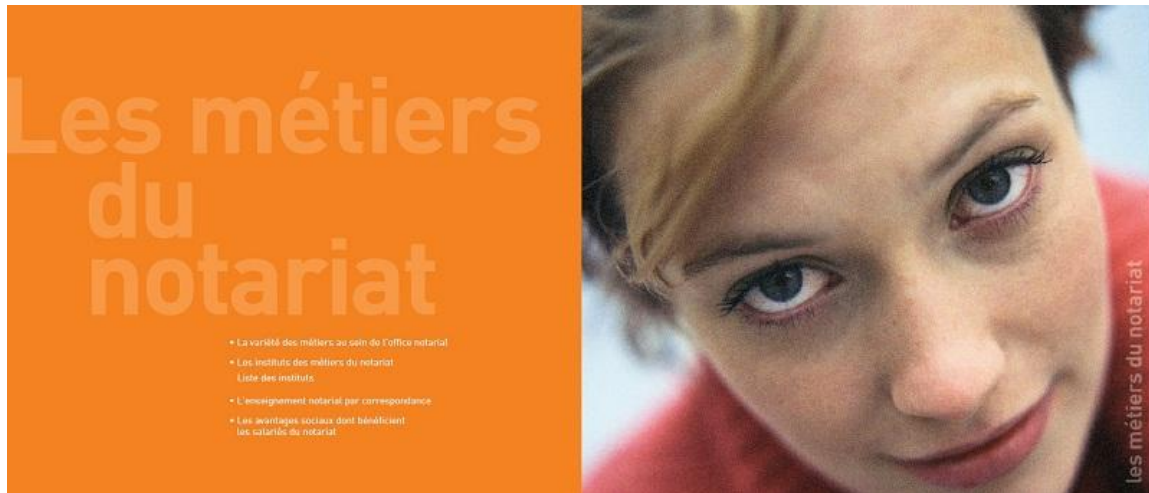


Collaborateur de notaire - Etudes et diplômes

La formation pour devenir collaborateur de notaire prévoit 4 années d'études au maximum.

Deux paliers - à **Bac + 2 (BTS Notariat)** et à **Bac + 3 (Licence Professionnelle Métiers du Notariat)** - permettent d'entrer dans la vie active, en postulant à un poste d'**assistant** ou de **négociateur**, par exemple.



BTS Notariat

Le BTS Notariat diplôme national, obtenu après deux années d'études, peut être proposé par des établissements publics habilités ou par des Instituts des métiers du notariat.

Licence Professionnelle Métiers du Notariat

La Licence Professionnelle Métiers du Notariat est un diplôme universitaire, délivré par les universités habilitées. La durée de l'enseignement est d'une année, dont trois mois en stage dans un office notarial. Il destine son titulaire à une carrière de juriste rédacteur d'actes simples.

Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat

Enfin, le DIMN (Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat) est un diplôme professionnel et seuls les IMN sont habilités à le délivrer. Le recrutement s'effectue sur dossier après l'obtention d'une Licence Professionnelle Métiers du Notariat ou d'une Licence de Droit. Il se déroule sur une année durant laquelle les étudiants doivent impérativement être en stage dans un office notarial, puisqu'il s'agit d'une formation par alternance.